



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 102-16

27 avril 2009
Original : anglais

F

Conseil international du Café
102^e session
18 – 20 mars 2009
Londres, Angleterre

Comité des statistiques

Mandat

Contexte

Le présent document contient le projet de mandat du Comité des statistiques de l'Accord de 2007, qui a été approuvé par le Conseil à sa 102^e session du 18 au 20 mars 2009.

COMITÉ DES STATISTIQUES

MANDAT

1. L'objectif du Comité des statistiques est d'examiner, évaluer et faire des recommandations au Conseil sur les questions statistiques, à savoir :

- (i) certificats d'origine ;
- (ii) informations statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution et la consommation de café dans le monde, y compris des informations sur les différentes catégories de marchés, les produits à base de café, les zones géographiques, les structures des marchés, les créneaux de marché, les droits de douane, les taxes et les obstacles tarifaires et non tarifaires ;
- (iii) prix indicatifs ;
- (iv) stocks et réserves ;
- (v) respect par les Membres des dispositions concernant la communication des renseignements statistiques ;
- (vi) assistance technique ;
- (vii) évaluation des définitions techniques ;
- (viii) publications ;
- (ix) diffusion par voie électronique ; et
- (x) liaison avec les autres organisations dans l'objectif d'améliorer la couverture statistique de l'OIC.

2. Pour chaque année caféière, le Conseil désigne huit représentants des Membres exportateurs et trois représentants des Membres importateurs pour siéger au Comité. Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence de deux représentants des Membres exportateurs et de deux représentants des Membres importateurs.

3. Le Comité élit un président et un vice-président parmi les Membres désignés. Le président et le vice-président du Comité sont élus parmi des représentants de catégories de Membres différentes et, en règle générale, la présidence et la vice-présidence sont assurées alternativement chaque année caféière par les deux catégories de Membres. A chaque session du Conseil, le président du Comité fait rapport au Conseil sur les travaux du Comité.